VILLE DE HOUPPEVILLE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 13 mai 2024, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - HEILMER DE TOLEDO Judith - DELTOUR Edmond - DESCHAMPS Véronique -VAUCHEL Philippe – LATZ Odile - NICQ Alain - DUBOIS Rose-Marie - NEE Françoise - FALCONI Xavier - BELLEDAME Stéphane - ELIOT James - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie.

Étaient absents excusés : BOUCHER Angélique (pouvoir donné à VAUCHEL Philippe) - TIBERGHIEN Damien (pouvoir donné à LATZ Odile) - CHANAL Jannick (pouvoir donné à RIVALAN Emmanuel).

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : NICQ Alain

Nombre de membres en: Exercice: 18

Présents: 15

Absents: 3

Procurations: 3

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

La séance a été ouverte par Monique BOURGET à 19H25

Délibération	IDENTITÉ de la DÉLIBERATION	Nature du Vote		Décision
N°14/2024	Modalité de la cession du terrain RPA – vente de gré à gré	Pour : Contre : Abstention :	18 0 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N°15/2024	Cession Bobcat (engin service technique)	Pour : Contre : Abstention :	18 0 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N°16/2024	Mise à jour de la tarification au niveau du cimetière	Pour : Contre : Abstention :	16 0 2	ADOPTÉE À LA MAJORITE
N°17/2024	Remplacement d'un membre du conseil d'administration du C.C.A.S. à la suite d'un décès	Pour : Contre : Abstention :	18 0 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N°18/2024	Indemnité spécifique de fonction	Pour : Contre : Abstention :	18 0 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
N°19/2024	Constitution d'une provision pour créances douteuses	Pour : Contre : Abstention :	18 0 0	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Monique BOURGET

Le Maire

Les délibérations sont disponibles sur demande à l'accueil de la mairie